

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1172 30 septembre 1946

n° 1172 30

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1946

Date de publication
30 septembre 1946

Date du numéro
30 septembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de trois mois pour en jouir à Madagascar, est accordée à M. Raolison, écrivain interprète du cadre spécial de Madagascar, en service à la Pharmacie centrale de l'hôpital colonial. L'intéressé qui est autorisé à rejoindre son lieu de congé par voie maritime voyagera en 3e classe et pourra percevoir, sur sa demande, avant son départ, une avance de solde dans les conditions prévues par l'article 11 du décret du 1er août 1944 susvisé. M. Raolison sera remis à la disposition du Gouverneur général de Madagascar à l'issue de sa permission.